

Arrêté Municipal

TECH 2025 / 0159

Nous, Maire de Saint-Aubin-lès-Elbeuf,

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

Vu le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006, relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation, et modifiant le code de la construction et de l'habitation,

Vu l'arrêté du 7 février 2022 modifiant l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Considérant la fermeture du magasin « Petit Marché » épicerie et bazar situé 20 rue Jean-Jaurès à Saint-Aubin-lès-Elbeuf le 31 mai 2025,

Considérant que l'établissement est fermé depuis cette date,

ARRÊTONS CE QUI SUIT

Article 1 : Le local commercial « Petit Marché » épicerie et bazar situé 20 rue Jean Jaurès est fermé au public depuis le 31 mai 2025.

Article 2 : La réouverture des locaux au public ne pourra intervenir qu'après autorisation délivrée par arrêté municipal (conformément à l'article R 123-52 du code de la construction et de l'habitation.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Saint-Aubin-lès-Elbeuf dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53, rue Gustave Flaubert à ROUEN (76000) dans le délai de 2 mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a préalablement été déposé.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police d'Elbeuf, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, le 26 août 2025.

Le Maire,
Pour le Maire empêché

Patricia MATARD
2^{ème} Adjointe

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- l'exploitant,
- à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime,
- à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours,
- Au commissariat de Police d'Elbeuf,
- Affichage en mairie.

Hôtel de Ville
Esplanade de Pattensen
CS 60015
76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Téléphone 02 35 81 01 84
Télécopie 02 35 87 96 09

